

La Maison-Dieu, 185, 1991, 7-33
Paul DE CLERCK

UN SEUL BAPTÊME ?

LE BAPTÊME DES ADULTES ET CELUI DES PETITS ENFANTS

LE baptême des petits enfants a toujours posé problème dans l'Église. La première attestation indubitable en est précisément la remarque fameuse de Tertullien, qui le rejette :

« Bien sûr, le Seigneur a dit : *Laissez venir à moi les enfants*. Oui, qu'ils viennent, mais quand ils seront plus grands, qu'ils viennent quand ils seront en âge d'être instruits, quand ils auront appris à connaître celui vers qui ils viennent. Qu'ils deviennent chrétiens quand ils seront capables de connaître le Christ. Pourquoi cet âge innocent est-il si pressé de recevoir la rémission des péchés ?¹ »

Comment, en effet, l'acte décisif de foi, dont on affirme par ailleurs qu'il atteint au plus haut degré de

1. Tertullien, *Traité du baptême* 18, 5 : éd. R.F. Refoulé, *Sources chrétiennes* 35, 92-93.

liberté auquel l'homme peut prétendre, pourrait-il être posé dans l'inconscience, et être le fait d'un autre ?

Restauration du baptême des adultes

On sait que le II^e concile du Vatican a restauré le catéchuménat et le baptême des adultes ; D. Lebrun rappelle dans ce même cahier les travaux de préparation et de publication de ce Rituel. Cette décision, et le Rituel qui l'a suivie, ont été fort bien accueillis ; ils ont exercé sur les théologiens et les liturgistes une véritable fascination. Car ces derniers y trouvaient, enfin, une figure du baptême théologiquement satisfaisante. Jusque-là beaucoup éprouvaient quelque gêne, pour ne pas dire plus, lorsqu'ils voulaient mettre en relief l'importance théologique du baptême, adhésion au Christ, don de l'Esprit, insertion dans le Peuple de Dieu, fondement de toute la vie chrétienne et porte d'entrée à l'eucharistie, alors que la seule figure concrète de cette haute réalité n'était offerte que par le baptême des petits enfants... sacrement important, certes, mais souvent accompli rapidement, et dans une ambiance telle qu'on avait quelque scrupule, effectivement, à enraciner dans pareil rite une si noble vocation.

A ceux-là, et à toute l'Église, la restauration du catéchuménat et d'un véritable Rituel de l'initiation chrétienne des adultes présentait enfin des données humainement plus fermes et chrétiennement plus assurées pour envisager la venue à la foi d'un homme libre, conscient de quitter une manière de vivre pour répondre à l'appel irrésistible du Christ et commencer, avec des frères et des sœurs, une nouvelle existence dans l'Esprit.

Un catéchuménat des enfants ?

Entraînés par l'enthousiasme que suscitaient ces nouvelles possibilités, certains se sont même mis à penser à un *catéchuménat pour les enfants*. Ainsi Jean-Philippe Bonnard a-t-il proposé de passer d'un catéchuménat des parents à un catéchuménat des enfants qui couvrirait toute la jeunesse. Il s'agissait pour lui d'étaler les rites du baptême et de retrouver, comme le titre de son article le suggérait, la durée du baptême. « On a déjà acquis la notion de temps de préparation ; il faudrait acquérir celle de temps de célébration². » Le Père J. Moingt, pour sa part, constatait que l'institution sacramentelle fonctionnait aujourd'hui à rebours : on commence par les sacrements, puis on passe à la catéchèse. Il proposait de se reconverter à une « stratégie missionnaire » : après une candidature au baptême lors des premiers mois qui suivent la naissance, l'enfant serait baptisé entre 6 et 12 ans, époque à laquelle il peut s'approprier le langage de la foi. Sa participation à l'eucharistie aurait lieu vers 10-14 ans, quand il commence à se socialiser et à « s'ecclésialiser ». Puis viendrait, durant l'adolescence, l'initiation à la pénitence. Et enfin la confirmation, à l'entrée dans l'âge adulte, à l'heure des engagements définitifs³.

La norme du baptême

Aux États-Unis, le moine-liturgiste A. Kavanagh a commenté les réformes post-conciliaires du baptême⁴.

2. J.-Ph. Bonnard, « Le temps du baptême », dans les *Études* d'octobre 1970, 431-442.

3. J. Moingt, *Le devenir chrétien. Initiation chrétienne des jeunes*, Paris, 1973 ; *La transmission de la foi*, Paris 1976. Lire la critique très pertinente de Ch. Paliard, « L'Initiation chrétienne des jeunes », *LMD* 112, 1972, 96-111.

4. A. Kavanagh, *The Shape of Baptism : The Rite of Christian Initiation (Studies in the Reformed Rites of the Catholic Church, 1)*, New York 1978.

Il n'est pas erroné de penser, selon lui, qu'elles sont les plus profondes parmi les modifications opérées par le concile. A ses yeux, le baptême des adultes constitue *la norme du baptême*. Il existe en effet selon le concile une norme de l'eucharistie, celle qui est présidée par l'évêque et constitue un acte de l'Église entière, peuple, prêtres, diacres et autres assistants. En ce qui concerne le baptême, la norme réside dans le baptême des adultes. Il écrit :

« La norme du baptême a été établie par le concile de manière plus diffuse que pour l'eucharistie, mais pas de façon moins définie. C'est l'initiation sacramentelle solennelle célébrée à la veillée pascale et précédée par un catéchuménat de contenu sérieux et de durée considérable. Cela implique fortement, même si cela n'exige pas, que l'initié soit un adulte ou au moins un enfant déjà avancé en âge. Le concile insiste clairement sur le caractère adulte de la norme de l'initiation chrétienne, qui lui vient de la doctrine néotestamentaire de la conversion. Bien qu'il n'existe dans les actes du concile pas le moindre dénigrement du baptême des enfants, on n'y trouve pas non plus l'idée que celui-ci représenterait la norme de la tradition catholique. De même, le concile ne dit nulle part que l'initiation des adultes serait à considérer comme exceptionnelle ou anormale. En cela, la norme définie par tradition diffère de l'usage défini par convention » (p. 109).

Aussi l'auteur se montre-t-il lui aussi favorable à l'étalement du baptême des petits enfants, de manière à ce que l'identité des catholiques « ne soit pas fondée principalement dans leur passé ethnique ou même dans les rythmes religieux de la famille ou de l'école, *mais qu'elle soit une identité enracinée dans la mémoire vivante de leur propre baptême en Christ dans l'Église* » (p. 176).

Un seul et même baptême ?

Ces perspectives ne manquent pas de poser des questions. Par rapport aux affirmations d'A. Kavanagh

d'abord. On sera facilement d'accord avec la dernière phrase de la première citation rapportée ci-dessus. Au plan théologique, la norme du baptême est celui des adultes, parce qu'il correspond aux données du Nouveau Testament et aux conditions de réalisation d'un sacrement où le sujet, à tout le moins, est censé savoir ce qui lui arrive. On serait cependant bien en peine de trouver pareille assertion dans les écrits conciliaires. Les Rituels de même, dans les *Praenotanda* comme dans la partie eucologique, ne présentent jamais l'un des deux types de baptême comme prioritaire ou normatif. Mais surtout, le raisonnement d'A. Kavanagh ne comporte-t-il pas un glissement subreptice du plan théologique au niveau liturgique ? Convenir que le baptême des adultes représente la figure qui satisfera au mieux le théologien réfléchissant sur la nature de ce sacrement, est-ce être logiquement contraint à admettre que le baptême des petits enfants doit se dérouler de la même manière qu'un baptême d'adultes ? Un maillon manque dans le raisonnement, à savoir l'analogie entre les deux formes de baptême, plus exactement entre les deux circonstances de vie dans lesquelles le baptême peut être célébré. C'est cette analogie que nous voudrions approfondir en cet article.

D'autre part, ces propositions, émises par des théologiens de renom, proposées dans des revues destinées au grand public et dans des livres en vente dans toutes les bonnes librairies religieuses, comment se fait-il qu'elles soient restées presque sans effet⁵ ? On peut invoquer le conservatisme ou la résistance des habitudes sociales. On peut penser aussi qu'elles comportaient quelque erreur de raisonnement.

5. On connaît bien ici ou là un enfant qui a été baptisé « par étapes », avec ou sans « accueil » peu après la naissance. Mais on ne peut pas dire que ces propositions aient reçu un large assentiment de la part des communautés chrétiennes ni qu'elles aient pris corps dans une pastorale d'ensemble.

La question que cet article voudrait aborder, le lecteur le pressent, est celle de la relation entre les deux types de baptême, celui des adultes et celui des petits enfants. Si l'on accorde priorité théologique au premier, comment gérer ses scrupules envers le second ? Est-il indifférent d'être baptisé enfant ou adulte, est-ce théologiquement équivalent, ou y a-t-il une nécessité du baptême, et pour qui ? Finalement, y a-t-il bien « un seul baptême »⁶ ? Peut-on considérer, au niveau théologique, que le baptême d'un enfant qui ne l'a pas demandé et qui n'a pas répondu aux questions de la profession de foi constitue le même événement ecclésial de grâce que le baptême d'un adulte après plusieurs années d'entraînement catéchuménal à la conversion ? Ou bien les tenants du baptême des petits enfants admettent-ils, en leur for intérieur, que ce n'est là qu'un pseudo-baptême, ou plus positivement un autre baptême, auquel il manque l'assentiment personnel pour être reconnu théologiquement comme un vrai baptême⁷ ?

6. Cette expression du *Credo* visait originellement la non-rebaptisation. Elle s'est enrichie depuis lors de sens divers, notamment au plan oecuménique (cf. A. de Halleux, « Orthodoxie et catholicisme. Un seul baptême ? », *Revue théologique de Louvain* 11, 1980, 416-452). On ne l'envisagera ici qu'à propos des deux âges du baptême.

7. Cf. Gh. Pinckers, « Un seul baptême » dans *La foi et le temps* (revue des diocèses francophones de Belgique) t. 8, 1978/5, 405-443. Il écrit : « Comment peut-on affirmer ces choses (la valeur théologique du baptême telle que rappelée p. ex. par le décret sur l'œcuménisme n° 22) quand le baptême est devenu ce qu'il est effectivement dans le contexte pastoral de nos jours ? Seuls y sont insensibles ceux qui se contentent d'un "autre baptême". Toute la question est là : y a-t-il encore "un seul baptême" ? » (p. 406).

Il n'est pas sans intérêt de dresser un parallèle avec le sacrement de pénitence dont le processus, originellement réservé aux cas de fautes graves, a été adopté aussi et encouragé lors de fautes plus légères, au point d'entraîner vers la confession fréquente. S'agit-il, dans les deux cas, d'une seule et même pénitence ?

Pour aborder la question posée, nous interrogerons d'abord les Rituels⁸. Puis nous examinerons les deux modèles auxquels correspondent le baptême des adultes et le baptême des petits enfants. Nous terminerons enfin par un plaidoyer pour le respect de la particularité de chacun des deux processus.

1. LES RITUELS DE VATICAN II

Le premier fait à considérer ici est la décision du concile d'élaborer un véritable Rituel du baptême des petits enfants (SC n° 67). On sait en effet que, même si depuis le v^e siècle on a baptisé en très grande majorité des enfants, le Rituel n'y avait pas vraiment été adapté, sinon par une concentration en une seule célébration des éléments autrefois distribués tout au long du catéchuménat des adultes. C'est ce qui explique les nombreux doublets que comportait le Rituel avant 1969, et surtout le fait qu'il s'adressait fictivement au bébé comme s'il était un adulte ; les parrains remplissaient un rôle de substitution et répondaient à la place de l'enfant.

Cette fiction est instructive. Si elle a duré quinze siècles, on ne peut guère l'attribuer au pur hasard ni au seul conservatisme. On a le droit d'y voir un fait de tradition : dans la conscience profonde de l'Église, le baptême concerne prioritairement des adultes.

8. Nous citerons selon les éditions suivantes : *Rituel du baptême des petits enfants*, Paris 1984 (= BPE) ; *Rituel du baptême des enfants en âge de scolarité*, Paris 1977 (= BEAS) ; *Ordo initiationis christianae adultorum*, Reimpressio emendata, Roma 1974 (= OICA). Nous citons l'édition latine de ce dernier Rituel, vu la refonte en cours de l'édition francophone de 1974.

Un Rituel du baptême des petits enfants

Paradoxalement, dès que l'on décide d'élaborer un Rituel qui tienne véritablement compte de ce que sont les *in-fantes*, on est amené à mettre les parents en première ligne ! Ce sont eux en effet qui demandent le baptême et, selon le nouveau Rituel, ce sont eux aussi qui font la renonciation et professent la foi. Manifestement, c'est cependant bien l'enfant qui est baptisé, puisque c'est lui qui est immergé ou sur la tête duquel on verse l'eau accompagnée de la parole trinitaire.

Le changement est considérable, et n'a pas encore été pris suffisamment en compte. Pour mesurer l'évolution, il suffit de se rapporter aux réponses que donnaient les parrains, du temps d'Augustin ; aux questions sur la foi, ils répondaient : « Il croit⁹. » Au XIII^e siècle, la réponse avait changé, puisque saint Thomas nous explique : « Celui qui, pour l'enfant baptisé, répond "Je crois", ne prédit pas que l'enfant va devenir croyant quand il arrivera à l'âge de raison, sans quoi il dirait : "Il croira", mais il professe la foi de l'Église *in persona pueri*¹⁰. » Depuis 1969, ce sont les parents, parrains et marraines qui sont invités à répondre, en leur propre nom, « Je renonce » et « Je crois » ; la monition antérieure précise clairement : « Si donc vous êtes conduits par la foi (*fide vestra ducti*) et si vous prenez la responsabilité de les aider (les enfants pré-

9. Augustin, *Sermon* 294, 12 : PL 38, 1342; *Lettre* 98 à Boniface : PL 33, 360 ss ; cf. J. Ch. Didier, *Faut-il baptiser les enfants ? La réponse de la tradition (Chrétiens de tous les temps, 21)*, Paris 1967, 151. Même attestation en Orient chez Astérius le Sophiste, vers le milieu du IV^e siècle, dans son homélie sur le psaume 14, éd. M. Richard in *Symbolae Osloenses*, fasc. suppl. XVI, Oslo 1956 ; cité dans Didier, *op. cit.*, 109. Sur l'évolution dont nous parlons, cf. du même auteur, « Une adaptation de la liturgie baptismale au baptême des enfants dans l'Église ancienne », dans *Mélanges de science religieuse* 22, 1965, 79-90.

10. *Somme de théologie* III, qu. 71, art. 1 ad 3.

sentés), je vous invite aujourd'hui, en vous rappelant votre baptême, à renoncer au péché et à proclamer la foi en Jésus-Christ, la foi de l'Église, dans laquelle tout enfant est baptisé » (BPE 95). La modification est telle que certains se sont posé la question de savoir dans quelle mesure on pouvait considérer que l'enfant était effectivement baptisé, puisque lui-même ne professe pas la foi, ni directement ni par substitution¹¹.

Cette évolution met fort bien en relief ce qu'est aujourd'hui, dans la compréhension de l'Église, le baptême d'un petit enfant. Il ne demande rien à l'Église, et celle-ci ne lui demande encore rien non plus ! Il n'a rien donné en gage ; en rigueur de terme, il n'est pas « engagé ». Ce sont ses parents qui demandent le baptême, et c'est donc à eux que l'Église demande de renoncer, pour eux-mêmes, à ce qui écarte du Christ, de professer la foi trinitaire et d'éduquer chrétiennement leur enfant. Ils le font, tout en même temps, en leur nom propre et dans la foi de l'Église ; les Notes doctrinales et pastorales le disent clairement : les enfants « sont baptisés dans la foi de l'Église, proclamée par les parents, les parrains et les autres assistants. Ceux-ci représentent l'Église locale et la communion universelle des saints et des fidèles, "l'Église Mère qui

11. J. Ratzinger, alors professeur de théologie à Regensburg, écrivait : « On porte donc atteinte au centre même quand on efface de fait, comme le font les nouveaux rituels, l'idée de substitution, et qu'on ne demande plus aux parents de confesser par anticipation la foi de l'enfant, mais de rappeler par leur *Credo* leur propre baptême. Les formules restent les mêmes, mais leur sens est bouleversé ; si le *Credo* est une remémoration, ses formules n'ont plus de rapport interne avec le baptême de l'enfant. La réduction systématique des rites catéchuménaux a le même résultat. Si l'on supprime ainsi l'idée de représentation, on ne peut plus légitimer le baptême des enfants. Sous sa nouvelle forme, le rite est plus immédiatement compréhensible, mais à quel prix ! », « Baptisés dans la foi de l'Église », dans *Communio* 1, 1976/5, 9-21, ici p. 20 note 7. On peut douter que le Rituel ne demande de professer le *Credo* que comme remémoration ; on aperçoit cependant qu'il existe des accents divers dans la théologie du baptême des petits enfants.

tout entière enfante tous et chacun" (Augustin, *Lettre* 98, 5 : PL 33, 362) » n° 37. Après la profession de foi des parents-parrains, d'ailleurs, la rubrique précise que « le célébrant et l'assemblée se joignent à cette profession de foi, par exemple de la manière suivante : "Telle est notre foi. Telle est la foi de l'Église que nous sommes fiers de proclamer dans le Christ Jésus, notre Seigneur". » BPE 98.

Voilà donc un premier élément de réponse à nos questions. L'Église accepte cette forme particulière de baptême qu'est celui d'un petit enfant, demandé par ses parents et célébré dans la foi de l'Église. On en voit la logique : c'est celle, toute humaine, de la croissance et de l'éducation. On ne doute guère que ce petit d'homme va devenir un adulte ; on espère de même que, entouré par ses parents et par une communauté chrétienne, il goûtera bientôt « la bonne odeur du Christ », recevra la catéchèse, complétera son initiation chrétienne par la confirmation et l'eucharistie, et ce faisant ratifiera personnellement le baptême reçu jadis, grâce à ses parents, dans la foi de l'Église. Devenir chrétien par influence familiale : pourquoi pas ? La liberté, ici, dépend moins de ce qui est proposé que de la manière dont est faite la proposition et de la contrainte qui serait éventuellement exercée. Une vie sans influence n'existe pas ; en régime de christianisme et d'incarnation, est-il contre nature d'attendre que les parents fassent vivre leurs enfants de ce qui leur est le plus cher ? Ce n'est pas là, à proprement parler, faire dépendre la foi des liens du sang ; car l'expérience récente le prouve à suffisance, ceux-ci ne suffisent pas pour que la foi se transmette, parfois même chez des chrétiens fort consciencieux. Il faut reconnaître, en ce sens, que cette logique du baptême des petits enfants échoue parfois, en n'arrivant pas à son terme. Les textes ecclésiaux exigent que pour baptiser un enfant il y ait « espoir fondé » qu'il soit élevé dans la religion catholique (Notes doctrinales et pastorales du BPE, 43 ; CIC, c.868 § 2). La particularité

de la situation ne permet en effet qu'une espérance ; elle n'arrive pas toujours à sa fin.

Différences entre les deux types de baptême

Nous ne ferons pas ici le relevé des différences évidentes qui tiennent aux âges et circonstances de vie dans lesquels le baptême prend place. Nous nous limiterons à celles que relèvent les Rituels eux-mêmes, et qui intéressent notre propos.

Les sujets

Le Rituel de l'initiation chrétienne des adultes commence par préciser qu'il « concerne les adultes qui, éclairés par l'Esprit Saint et ayant entendu l'annonce du mystère du Christ, cherchent consciemment et librement le Dieu vivant et entreprennent un itinéraire de foi ou de conversion » (OICA 1). Il souligne donc logiquement que ces baptisés « ne professent pas seulement la foi de l'Église, mais leur propre foi personnelle qu'ils doivent rendre agissante » (OICA 30).

Ce type de baptême est donc demandé en leur nom propre par des non-baptisés qui ont un passé, et qui ré-orientent leur existence présente en vue d'un avenir.

Le Rituel du baptême des petits enfants précise que ces derniers sont « ceux qui, n'étant pas encore arrivés à l'âge de raison, ne peuvent professer une foi personnelle » (BPE 36) ; il fait donc constamment appel aux parents et parrains-marraines.

A la différence du premier, ce type de baptême est donc demandé normalement par des baptisés, pour des enfants qui n'ont guère de passé, en vue de leur ouvrir un avenir chrétien.

Ces conditions modifient très considérablement le processus. On ne prend en compte, habituellement, que la différence d'âge. Or il en est au moins une

autre, considérable : le baptême des petits enfants est demandé de l'intérieur de l'Église, celui des adultes de l'extérieur¹².

La séquence rituelle

Le Rituel de l'initiation chrétienne des adultes comporte quatre temps : le précatéchuménat, dont la durée, par définition, n'est pas précisée ; le catéchuménat « qui commence par l'entrée en catéchuménat et qui peut durer plusieurs années » ; le temps de « la purification et de l'illumination » qui prend place durant le dernier Carême, et enfin le temps de la mystagogie où « les nouveaux baptisés recueillent l'expérience et les fruits des sacrements reçus » (OICA 7).

Le Rituel du baptême des petits enfants, pour sa part, s'il prévoit une préparation des parents au baptême de leur enfant, n'envisage qu'une seule célébration, même si elle se termine en évoquant le jour où ces baptisés seront confirmés et eucharistiés.

La différence est donc très apparente ; pour les adultes, un processus qui peut durer plusieurs années et comporte des temps et des étapes liturgiques ; pour les enfants, une seule célébration.

12. Cette différence semble avoir été négligée même par les rédacteurs du nouveau Rituel qui ont conservé (presque) intacte la première question : « Que demandez-vous (pour N.) à l'Église de Dieu ? » Si celle-ci s'entend bien pour des adultes venant à l'Église et demandant d'y entrer, elle est moins bien adaptée à des parents déjà baptisés et demandant d'y faire entrer leur nouveau-né. Les uns et les autres ne sont pas situés de la même manière face à l'Église.

*Le baptême,
ou les trois sacrements de l'initiation*

De plus, il est prévu qu'« un adulte ne sera jamais baptisé sans recevoir la confirmation aussitôt après le baptême, sauf si une raison grave s'y oppose (cf. c.866). Ce lien manifeste l'unité du mystère pascal, le rapport étroit entre la mission du Fils et le don de l'Esprit Saint et l'unité des sacrements où les trois Personnes divines sont présentes aux baptisés » (OICA 34). Ces raisons sont suffisamment impératives pour qu'on permette au presbytre de confirmer, en pareil cas, en l'absence de l'évêque (OICA 228), supprimant ainsi une des raisons principales de la dissociation du baptême et de la confirmation en Occident. Mais cette règle n'est pas prévue pour le cas des petits enfants, sauf en cas de danger de mort (*Praenotanda* du BPE 57).

Les deux Rituels n'ont donc pas la même ampleur sacramentelle ; l'OICA comporte les trois sacrements de l'initiation chrétienne, le BPE ne contient que le seul baptême.

Le ministre

Les *Praenotanda* particuliers du baptême des enfants ne traitent guère des divers ministres possibles, mais leur manière de parler montre qu'ils pensent principalement au presbytre.

En revanche, les *Praenotanda* généraux précisent que « les évêques sont les premiers dispensateurs des mystères de Dieu (...) Aussi n'omettront-ils pas de célébrer eux-mêmes le baptême, surtout à la veillée pascale. C'est à eux particulièrement que sont confiés le baptême des adultes et le soin d'y préparer les catéchumènes » (n° 12 ; le n° 13 va dans le même sens).

Ce sont les *Praenotanda* de l'initiation chrétienne des adultes qui sont les plus explicites ; le n° 44 stipule :

« C'est à l'évêque qu'il revient, par lui-même ou par son délégué, d'établir et de diriger le service pastoral du catéchuménat, de promouvoir aussi son développement ; c'est à lui d'admettre les candidats à l'appel décisif et aux sacrements. Il faut souhaiter que lui-même, autant que possible, célèbre l'appel décisif en présidant la liturgie de Carême, et donne les sacrements de l'initiation au cours de la Veillée pascale, au moins à ceux qui ont quatorze ans accomplis. »

Les derniers mots renvoient au canon 863 :

« Le baptême des adultes, au moins de ceux qui ont quatorze ans accomplis, sera déferé à l'évêque diocésain pour qu'il l'administre lui-même, s'il le juge opportun. »

Ainsi donc le droit fait lui aussi la différence entre les deux types de baptême ; s'il reconnaît que les évêques sont les premiers dispensateurs du baptême, il les incite nettement à célébrer eux-mêmes l'appel décisif des catéchumènes et le baptême des adultes à la veillée pascale, laissant donc habituellement le baptême des moins de quatorze ans aux presbytres.

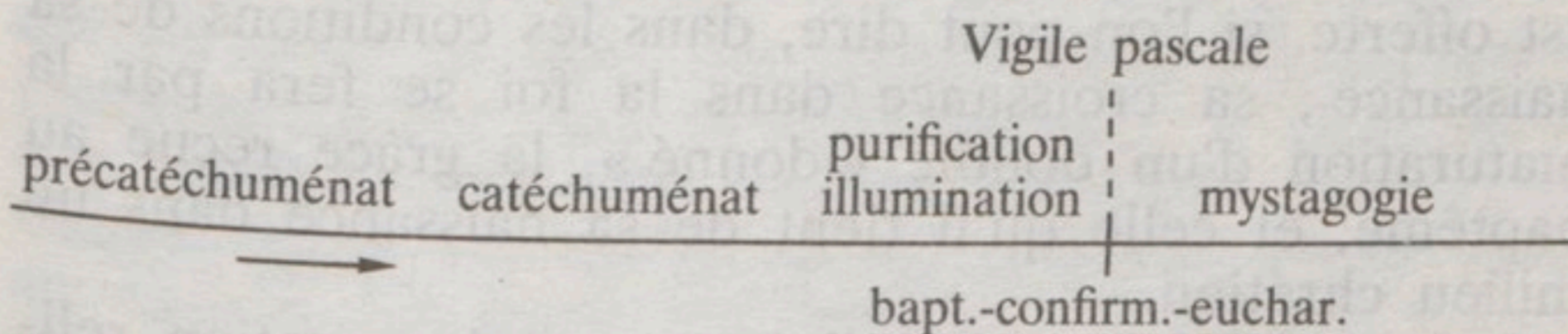
2. DEUX MODÈLES DIFFÉRENTS

Nous voici armés pour mettre en relief la particularité des deux modèles d'initiation chrétienne, pour les petits enfants d'une part, pour les adultes de l'autre.

La question revient, en un certain sens, à savoir quelle est l'extension du terme « baptême » ; dans l'Antiquité chrétienne il désignait habituellement l'ensemble de ce que nous désignons aujourd'hui par l'expression « initiation chrétienne » ; plus tard, il se limita à désigner le bain d'eau, une fois que la confirmation, puis l'eucharistie s'en seront dissociées. Les titres des Rituels nous mettent d'ailleurs sur la voie ; pour les petits enfants on parle du Rituel du *baptême* ; pour les adultes, il s'agit de *l'initiation chrétienne*.

Deux schémas : l'initiation chrétienne des adultes et le baptême des petits enfants

Le Rituel de l'initiation chrétienne des adultes offre la succession des quatre temps cités plus haut : pré-catéchuménat, catéchuménat, purification-illumination qui comporte les trois sacrements du baptême, de la confirmation et de l'eucharistie, et enfin temps de la mystagogie. Ce qui donne, schématiquement :



En d'autres termes, ce Rituel « s'adapte à l'itinéraire spirituel des adultes », qui comporte « un parcours » (OICA 5-6). Ou comme le montre L.-M. Chauvet dans ce même cahier, le catéchuménat n'est pas seulement une préparation au baptême, mais il constitue un élément structurel de l'initiation chrétienne.

En revanche, le Rituel du baptême des petits enfants n'offre qu'une célébration, qui se termine par l'évocation de la confirmation future et de l'eucharistie. Schématiquement :

baptême → catéchèse, confirmation-eucharistie ¹³

13. Il n'entre pas dans le propos de cet article d'examiner le bien-fondé de la séquence rituelle devenue habituelle en Occident pour les enfants : après leur baptême vient la première confession et la première communion, puis la confirmation, différemment située par rapport à la profession de foi. On trouvera des éléments de réflexion à ce propos dans les travaux de J. Moingt et de Ch. Paliard cités à la note 3. Pour sa part, A. Kavanagh met en vif relief la différence entre les deux séquences rituelles ; celle des adultes, qu'il nomme baptismale et conversionnelle (*baptismal-transformational*), culmine dans le « sceau de l'eucharistie » ; celle des petits enfants, pédagogique et prophylactique (*educational-prophylactic*), aboutit au « sceau de la confirmation », cf. son livre *Confirmation: Origins and Reform*, New York 1988, p. 107 ss.

Les schémas le mettent structurellement en lumière : lors d'un baptême de petit enfant, il est impossible de prévoir un catéchuménat préalable. Ceci attire encore une fois notre attention sur une différence évidente mais le plus souvent tue : dans son principe, le baptême des petits enfants est demandé par des chrétiens. En d'autres termes, la conversion y est située de manière totalement différente. Un adulte l'éprouve tout au long du catéchuménat, et elle est scellée dans le baptême. Le bébé en est par définition incapable, mais elle lui est offerte, si l'on peut dire, dans les conditions de sa naissance ; sa croissance dans la foi se fera par la maturation d'un double « donné », la grâce reçue au baptême, et celle qu'il tient de sa naissance dans un milieu chrétien.

Le parallèle avec les divers types de vocation religieuse peut être éclairant ; certains l'éprouvent comme un « coup de grâce » qui les a pris en des circonstances bien précises ; d'autres ne parviennent pas à en dater le point de départ, tant il leur semble qu'elle les a toujours habités. Grâce, bien sûr, dans l'un et l'autre cas, mais dont les cheminements se révèlent bien divers.

Deux logiques différentes

La juxtaposition des deux schémas parle d'elle-même : si le Rituel de l'initiation chrétienne d'un adulte commence structurellement par le catéchuménat pour se couronner par la célébration des trois sacrements qui font les chrétiens, ce parcours est *inversé* dans le cas d'un enfant ; né en milieu chrétien, il est d'emblée baptisé, à la demande de ses parents et dans la foi de l'Église, et la catéchèse doit suivre nécessairement pour le mener à parfaire l'initiation chrétienne dans la confirmation et l'eucharistie. Les Notes doctrinales et pastorales du BPE le disent explicitement : « Pour la vérité du sacrement, il faut donc que, par la suite, les enfants soient élevés dans cette foi dans laquelle ils ont été baptisés : le sacrement reçu sera le fondement

de leur éducation chrétienne. La formation chrétienne, qui leur est due en justice, n'a pas d'autre objectif que de les amener à apprendre peu à peu quel est le dessein de Dieu dans le Christ, de sorte que, finalement, ils puissent ratifier eux-mêmes la foi dans laquelle ils ont été baptisés » (BPE 38).

Les deux types de baptême correspondent donc à deux logiques fort différentes. D'une part, une logique de conversion, de passage d'un monde à un autre, ce qui ne peut se faire que progressivement et prend forme liturgique dans le catéchuménat. D'autre part, une logique d'éducation (est-ce le meilleur mot ?), de fréquentation de convertis au sein desquels on est venu au monde. On peut reconnaître à la première une primauté théologique, dans la mesure où elle met mieux en relief les divers éléments du devenir chrétien ; car le baptême ne peut jamais se réduire au sacrement de la venue au monde ; il vient sceller la venue à la foi. Peut-on méconnaître la logique très humaine de la seconde, fondée sur la pédagogie familiale et l'influence du milieu, à moins d'adopter un point de vue anabaptiste ? Mais là encore, peut-on dire, en toute vérité, que le baptême, à l'âge adulte, des membres nés dans le groupe soit véritablement un baptême de conversion ?

Conséquences pour l'initiation chrétienne des enfants

La solution à nos questions de départ réside dans l'utilisation de la notion d'initiation chrétienne. Le baptême n'est qu'un des trois sacrements de l'initiation. Il comporte nécessairement, de nécessité théologique, une familiarisation avec la foi professée au baptême, que celle-ci le précède, pour des adultes, ou qu'elle le suive, dans le cas des enfants. Poser la question de savoir s'il s'agit du même et unique baptême, c'est n'envisager qu'un segment de l'ensemble ; on ne peut

répondre à la question qu'en considérant l'initiation dans sa globalité. La réponse consiste à dire que baptême des adultes et baptême des enfants sont théologiquement un seul et même baptême, mais inscrits en des circonstances différentes et répondant donc à des logiques différentes ; si le catéchuménat est postulé avant le baptême d'un adulte, la catéchèse est exigée après le baptême d'un enfant¹⁴.

La confirmation des enfants

On comprend donc mieux pourquoi les Rituels proposent des solutions différentes pour la confirmation des enfants et pour celle des adultes. Pour ces derniers, le Rituel demande qu'elle soit célébrée en même temps que le baptême, au cours de la veillée pascale, et il supprime même l'obstacle historique à une telle pratique en autorisant le presbytre à en être le ministre. Cette insistance ne se retrouve pas pour les enfants ; c'est comme si, dans le cas, on estimait souhaitable la séparation du baptême et de la confirmation.

14. Ceci permet de sortir des curieuses vues du baptême des petits enfants qui, dans la ligne barthienne, le définissent comme un demi-sacrement, cf. P. Schoonenberg, « Theologische Fragen zur Kindertaufe », dans W. Kasper, éd., *Christsein ohne Entscheidung, oder Soll die Kirche Kinder taufen ?*, Mainz 1970, 108-128. Un sacrement n'est guère divisible ; le baptême des petits enfants, réalisé dans les conditions prévues, est un véritable sacrement, mais leur initiation chrétienne n'est pas complète. Sans utiliser cette dernière notion, Schoonenberg écrit : « (Le baptême des petits enfants) peut donc s'appeler un sacrement-en-stade-inchoatif : le sacrement-initial, qui se situe d'ailleurs dans les tout débuts. C'est pourquoi l'éducation chrétienne, avec la catéchèse et les autres sacrements, particulièrement la confirmation, appartiennent-ils essentiellement au baptême des petits enfants. Sans tout cela, le baptême des petits enfants est incomplet, aussi comme sacrement ; lorsque tout cela n'est pas garanti, autant que faire se peut, le baptême des petits enfants est un abus et un non-sens », p. 125-126.

Il faut être bien conscient, ici, que la logique du baptême des petits enfants appelle des prolongements ; depuis la Renaissance, en Occident, la pratique du baptême dans l'inconscience a mené à la proposition de reprises conscientes. Même s'il est très clairement attesté, au plan de l'histoire, que la confirmation ne s'est pas séparée du baptême en vue d'offrir cette possibilité aux jeunes baptisés dans leur enfance, il est presque aussi clair qu'elle tend de plus en plus à jouer ce rôle. Son rapprochement avec la profession de foi, puis son retard de plus en plus fréquent sont éloquents. Mais elle risque bien d'être emportée dans une véritable dérive, dans la mesure où l'on n'envisage pas globalement l'initiation chrétienne des enfants, où l'on reste inquiet par rapport à la justification théologique du baptême des petits enfants, et où l'on a dès lors tendance à attendre tout le salut de la confirmation¹⁵. Comme l'ont dit certains, la confirmation joue psychologiquement pour les jeunes le rôle théologique du baptême de conversion pour les adultes.

La participation à l'eucharistie

Considérer les choses ainsi, n'est-ce pas négliger le troisième sacrement de l'initiation chrétienne ? Et faire davantage confiance à une étape, fût-elle dûment préparée, qu'à la fréquentation habituelle de la communauté chrétienne et de l'eucharistie ? Le discontinu d'un moment de fête peut-il développer les mêmes vertus d'insertion dans la communauté chrétienne que la fréquentation continue de celle-ci ? Pourquoi privilégier un moment de décision, commun pour tous, plutôt que de faire confiance à la ratification régulière du baptême, dont les figures liturgiques sont la Vigile pascale annuelle et l'eucharistie hebdomadaire ? Car si l'initiation chrétienne est unique, et s'achève par la

15. Cf. P. De Clerck, « La confirmation, moyen de catéchèse ? », *Questions liturgiques* 70, 1989/1-2, 89-100.

première participation à l'eucharistie, cette dernière se répète, de manière à ce que les chrétiens croissent de plus en plus dans ce qu'ils sont devenus de par leur initiation.

On le perçoit donc de plus en plus nettement, la question du baptême des petits enfants est habituellement posée en termes trop restreints. La comparaison avec le baptême des adultes, mieux : avec l'initiation chrétienne des adultes, offre deux avantages. Elle oblige d'abord à réfléchir non plus en termes de seul baptême, mais d'initiation, c'est-à-dire à envisager d'emblée un processus comportant, au long de la croissance des enfants, leur baptême, leur confirmation et leur participation à l'eucharistie, avec les éléments de catéchèse que cela suppose. Elle permet ensuite de mieux tenir compte de la particularité des deux types d'initiation, celui des adultes favorisant la conversion au long du catéchuménat prébaptismal, celui des enfants devant assurer après le baptême ce qui a été inauguré avec lui.

Théologie et pastorale

Nombreux sont les lecteurs occidentaux qui se seront demandé dans quel monde vivait l'auteur de cet article ; le baptême demandé par des chrétiens, la participation fréquente des jeunes à l'eucharistie, sont-ce là les conditions les plus habituelles de la pastorale occidentale ?

L'objection fait apparaître la différence entre théologie et pastorale. La première essaye de saisir la signification de la vie chrétienne et d'en manifester la logique. La seconde examine comment des hommes, des femmes et des enfants peuvent vivre de ces richesses dans les conditions concrètes qui sont les leurs, en sachant que celles-ci varient d'une région à l'autre, et qu'elles sont en constante évolution.

L'effort théologique n'a-t-il pas l'avantage de mettre en lumière les données chrétiennes, ici les deux modalités de l'initiation chrétienne et leurs implications différentes selon qu'il s'agit d'adultes venant à l'Église ou d'enfants nés en son sein ? A partir de là, le problème théologico-pastoral du baptême des petits enfants consiste à savoir si les conditions de l'initiation chrétienne ultérieure au baptême sont effectivement réunies, en d'autres termes s'il existe réellement un « espoir fondé » de voir ce baptême, « porte des sacrements » (c. 849), déboucher sur une vie ecclésiale. Les mises en cause du baptême des petits enfants, dont on en a rappelé quelques-unes au début de cet article, portent d'ailleurs le plus généralement sur ce point.

D'autre part, le modèle théologique de l'initiation chrétienne des adultes fait apparaître comme une bizarrerie la postposition encore si courante, en de nombreux pays, de la confirmation des adultes ; celle-ci ne s'explique que par un choc en retour, sur l'initiation des adultes, de l'étalement des sacrements, compréhensible dans le cas des enfants.

S'il existe donc de réels avantages à élaborer des modèles théologiques, en mettant provisoirement entre parenthèses les données pastorales, il faut bien savoir, par ailleurs, que ces modèles restent abstraits. Ainsi, on rencontre aujourd'hui des parents non-baptisés qui viennent demander le baptême de leur enfant ; et des catéchumènes qui ont longuement fréquenté des chrétiens et l'Église avant de s'inscrire officiellement au catéchuménat. Mais les modèles théologiques ne permettent-ils pas, précisément, de mieux remarquer la particularité de ces situations, et d'en tenir compte plus adéquatement ?

3. VALORISER LES DIFFÉRENCES

S'il existe donc deux types de réalisation de l'initiation chrétienne, n'y a-t-il pas avantage à mettre en relief leurs particularités respectives ? Il ne s'agit aucunement de favoriser arbitrairement un type aux dépens de l'autre, mais d'en reconnaître les virtualités différentes. Dans la société occidentale, le nombre de baptêmes d'adultes est en croissance, et il y a fort à parier, vu le mélange de plus en plus fort de populations diverses, que cette progression va se poursuivre. Écrire cela ne consiste aucunement à dénigrer le baptême des petits enfants, pas plus que ne le fait la constitution conciliaire sur la liturgie en restaurant le catéchuménat et l'initiation chrétienne des adultes. Mais l'acceptation franche des deux types, tels qu'ils ont été décrits ci-dessus, devrait permettre de déployer les particularités de chacun ; on peut espérer aussi que les deux modèles de baptême rejaillissent l'un sur l'autre, l'importance du baptême d'un petit enfant, par exemple, devenant plus évidente de par l'existence concomitante de celui des adultes.

L'originalité de l'initiation des adultes

Le baptême des adultes sera toujours caractérisé par la nouveauté étonnante que provoquent l'appel du Christ et la grâce de l'Esprit dans la vie d'hommes et de femmes qui font l'expérience du renouvellement de leur existence. Ce changement, avec le poids de vie qu'il comporte, ne laisse pas d'être impressionnant, et d'influencer l'entourage ; d'où peut donc provenir ce revirement ? Signe de la surprenante attirance du Christ, il est un stimulant peu négligeable pour les « vieux chrétiens » qui, grâce à leurs nouveaux frères et à l'accompagnement catéchuménal, peuvent découvrir

nouvellement les richesses de leur propre vie évangélique.

L'initiation chrétienne des adultes sera donc tout normalement appelée à mettre en relief le passage des ténèbres à la lumière (*Ep 5, 8*) ou le rétablissement plus merveilleux encore de la dignité humaine que Dieu avait merveilleusement créée. Cette rupture, ou ce passage d'un genre de vie à un autre, s'exprimeront liturgiquement avec beaucoup de force dans la renonciation au Mal et l'adhésion au Dieu trinitaire. Ne sont-ils pas le lieu fondamental de la prise de conscience du péché, tant actuel qu'originel ? « Je reconnais un seul baptême, pour le pardon des péchés » : l'article du *Credo* en retrouvera son épaisseur.

A la différence des enfants, les adultes proclament eux-mêmes leur foi ; comme le disent les *Praenotanda* de l'initiation chrétienne des adultes, ils « ne professent pas seulement la foi de l'Église mais leur propre foi personnelle qu'ils devront rendre agissante » (n° 30). Cette particularité ne mériterait-elle pas d'être mise en valeur par la restauration du rite occidental ancien où, après chaque question sur la foi et chaque réponse, les candidats étaient plongés dans l'eau ? Ce rite, qui ignorait donc l'usage de la formule baptismale ultérieure, évitait de ne considérer la profession de foi que comme une condition préalable au baptême¹⁶.

Quant à la renonciation au mal, dont l'importance structurelle est si forte mais dont la formulation pose tant de problèmes à nos contemporains, le baptême des adultes sera peut-être le lieu où de nouvelles

16. Cf. P. De Clerck, « Les origines de la formule baptismale », in P. De Clerck-E. Palazzo, éd., *Rituels. Mélanges offerts à P.-M. Gy, op*, Paris 1990, 199-213 ; après avoir tracé l'histoire de l'introduction de la formule baptismale, j'y ai plaidé pour la restauration du rite antique, dans le cas des adultes.

expressions pourront être découvertes. L'avantage de l'actuelle, en tout cas, est d'éviter de situer la renonciation au seul niveau moral. Serait-il opportun de prévoir des formulations différentes pour les deux Rituels ? La réponse n'est pas évidente, étant donné que, dans le cas des enfants, ce sont aussi des adultes — les parents, parrains et marraines — qui prononcent la renonciation.

La particularité du baptême des petits enfants

Demandé par des parents en faveur de leurs enfants, celui-ci ne peut guère s'appuyer sur l'expérience humaine d'un passage ; les enfants, en effet, viennent de naître ! Ou alors il s'agirait du passage des adultes à la parenté et à l'expérience familiale. Ce type de baptême, en tout cas, fait difficilement l'économie des fonctions de la fête de la naissance : émerveillement devant le jaillissement de la vie, reconnaissance de l'identité de l'enfant, notamment par la donation du nom. Théologiquement, le baptême des petits enfants met plus naturellement en relief la grâce prévenante du Christ, pour qui l'âge et la conscience claire n'ont pas la même importance que pour nous.

Alors que dans la tradition théologique, le baptême des petits enfants fut le lieu de développement de la doctrine du péché originel, on sera plutôt porté, liturgiquement, à mettre en relief les valeurs positives du baptême : adoption filiale, adhésion au Christ, empreinte de l'Esprit, bref illumination trinitaire, sans compter l'insertion ecclésiale et le don de frères et sœurs chrétiens. Si dans la controverse pélagienne en effet, Augustin dégagea l'importance théologique du baptême des petits enfants, baptisés eux aussi « pour la rémission des péchés », il faut se rappeler qu'on venait alors d'une majorité de baptêmes d'adultes ; pour eux, le pardon des péchés était l'effet baptismal premier. Aujourd'hui, l'on vient d'une majorité de baptêmes d'enfants ; ne serait-il pas plus judicieux de

valoriser, à leur propos, les données positives du baptême, si oubliées dans la tradition occidentale, pour développer, lors du baptême d'adultes, la prise de conscience du péché, aussi originel ? Car celui-ci est bien plus repérable dans la vie d'un adulte que dans celle d'un enfant, où seul le raisonnement théologique peut l'inférer !

Il ne serait guère étonnant qu'à l'avenir, le catéchuménat devienne le lieu théologique le plus important de la catéchèse du péché. Car le retournement de la vie de ces adultes leur fait inévitablement prendre conscience de ce qui, préalablement, les détournait du Christ. Bref, la particularité du baptême des adultes invite à considérer *ce dont* le Christ les sauve ; celle du baptême des enfants met en relief *ce en vue de quoi* il les sauve.

On sait que la manière de parler du péché diffère dans les deux Rituels. Celui des enfants en effet, prenant acte que les bébés sont encore inconscients et donc incapables de péché personnel, a remplacé l'expression « rémission des péchés » par « rémission du péché » dans la prière accompagnant l'onction postbaptismale¹⁷. Correction théologique, parfaitement adaptée aux sujets baptisés. On pourra regretter par contre que la deuxième édition typique de 1973 ait cru bon d'introduire l'expression « péché originel » dans les formulaires de prière, alors que toute la tradition antérieure, le Rituel de 1614 et celui des adultes

17. BPE 101. Les Rituels pour adultes et enfants en âge scolaire portent ici le pluriel (OICA 224 et BEAS 115), mais le singulier dans la prière d'imposition des mains de la confirmation (OICA 230, BEAS 120). La correction avait déjà été proposée par Bellarmin lors des travaux de préparation du Rituel de 1614, cf. B. Fischer, « Ein bisher unveröffentlichter Entwurf des Einleitungs-Dokuments Pauls V. zum Rituale Romanum von 1614 », dans P. De Clerck-E. Palazzo, éd., *Rituels. Mélanges offerts à P.-M. Gy, op*, Paris 1990, 263-271, avec la bibliographie citée.

actuellement encore ne la comportent pas¹⁸. Car autre chose est la réflexion et la précision théologiques, autre chose le langage de la prière. S'il avait fallu introduire plus de précisions en ce domaine, le Rituel de l'initiation chrétienne des adultes aurait fourni un meilleur support.

A circonstances différentes, Rituels différents

A sa dernière assemblée conciliaire, l'Église s'est donné pour la première fois de son existence deux Rituels du baptême véritablement différents, en vue de correspondre aux deux grands moments où le baptême peut être célébré, et plus largement à ses deux circonstances typiques¹⁹. On ne semble pas encore avoir pris la pleine mesure de cette nouveauté ; le rôle des parents dans la célébration du baptême des petits

18. Le Rituel de 1614 comporte de nombreux exorcismes, dont certains sont adressés à Satan lui-même, censé donc habiter l'enfant ; il demande aussi à celui-ci, par la substitution du parrain, de renoncer à Satan ; il ne mentionne cependant jamais l'expression théologique « péché originel ».

Le Rituel de 1969 demande, dans la « prière d'exorcisme et de délivrance » n° 49, que ces petits enfants « soient rachetés du péché originel » (*ab originali labe solutos*) ; le premier formulaire de bénédiction de l'eau prie « afin que l'homme, créé à ta ressemblance et lavé par le baptême des souillures qui déforment cette image, puisse renaître... » (*a cunctis squaloribus vetustatis ablutus*) n° 91. La révision de 1973 a manifestement voulu insister ; dans les *Praenotanda* généraux, au n° 2, elle a modifié l'expression « transférés de la condition humaine dans laquelle ils naissent » (*a nativa hominum condicione*) en « arrachés à la puissance des ténèbres » (*de potestate tenebrarum erepti*), avec appui sur *Col I, 13* ; au n° 5 elle a ajouté que le baptême « lave les hommes de la tache de toute faute, originelle et personnelle » (*homines ab omni culpae labe, tum originali tum personali, abluit*). Dans la prière d'exorcisme située en annexe (n° 221), elle a modifié l'expression « arrache-le au pouvoir des ténèbres » (*a potestate tenebrarum eripias*) est devenu *ab originalis culpae labe nunc eripias*.

19. Le baptême des enfants en âge scolaire est en ce sens une sorte d'entre deux ; l'édition latine le présente au chapitre 5 de l'OICA, tandis que dans l'aire francophone on a préféré en faire un livret indépendant.

enfants, par exemple, ne leur est souvent pas clair, les réflexes anciens de substitution empêchant la prise de position personnelle que le nouveau Rituel demande. Inversement, les habitudes acquises quant à la dissociation du baptême et de la confirmation des enfants entraînent encore trop souvent le report de la confirmation lors de l'initiation des adultes.

L'existence de deux Rituels, depuis vingt ans, n'a donc pas encore suffisamment imprégné l'expérience de l'Église. On a voulu, en cet article, mettre en net relief les deux modèles qu'ils impliquent, et suggérer des insistances théologiques propres et des mises en œuvre liturgiques spécifiques. Laissons à la vie de l'Église le soin d'approfondir toujours les richesses qu'elle recèle.

Paul DE CLERCK